

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

DERMAFLON SOLUTION

2. Composition qualitative et quantitative

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Acide malique..... 22,50 mg

Acide benzoïque..... 1,50 mg

Acide salicylique..... 0,37 mg

Excipient(s) :

Propylène glycol (E1520)..... 415,00 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients».

3. Forme pharmaceutique

Solution pour application cutanée.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Équins, bovins, ovins, caprins, porcins, chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les équins, les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les chiens et les chats :

- Détersión des plaies pour accélérer la cicatrisation lorsque celle-ci est retardée par la présence de tissus nécrosés, de caillots, de débris tissulaires, en particulier lors de blessures, de plaies et de lésions cutanées, de dermatites, d'otites externes suppurées et d'otites chroniques.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Lors de traitement de lésions de la mamelle chez les bovins, les ovins et les caprins, il est recommandé de laver le pis et les trayons immédiatement avant la traite suivant l'application du produit.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas avaler.

Eviter le contact avec les yeux.

iii) Autres précautions

Eviter le contact prolongé de la solution avec des surfaces métalliques.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Non connue.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Usage externe.

- Détersion des blessures, plaies et lésions :
Pulvériser largement la solution pour enlever les impuretés ou caillots. La solution restant en contact entraînera le détachement des tissus morts et favorisera la cicatrisation.

- Otite externe :
Instiller largement la solution pour nettoyer le canal auditif, puis masser légèrement la base de l'oreille pendant quelques secondes.
Lors d'otite chronique, permet de contrôler l'évolution par un entretien régulier chez les sujets prédisposés.

Répéter l'application 2 à 3 fois par jour si nécessaire jusqu'à cicatrisation.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Préparation pour le traitement des plaies.
Code ATC-vet : QD03A.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La solution associant l'acide malique, l'acide benzoïque et l'acide salicylique présente une activité nettoyante, antiseptique modérée et cicatrisante.

Par une action conjuguée du pH situé entre 2 et 3 et des acides organiques, elle permet la déstructuration et l'élimination rapide de tous les tissus nécrosés, caillots et débris tissulaires. Cette action facilite et active la reconstitution des tissus sains et assure une cicatrisation régulière.

Le spectre d'activité antiseptique des acides comprend les bactéries Gram négatif et, dans une moindre mesure, les bactéries Gram positif et les champignons.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Propylène glycol (E1520)

Parfum Rose

Ethanol à 96%

Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ZOETIS FRANCE
107 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
92320 CHATILLON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/3094294 3/1985

Flacon de 100 mL
Flacon de 340 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

28/05/1985 - 16/02/2010

10. Date de mise à jour du texte

21/01/2025